



CHÂTEAURENARD

Les orientations budgétaires de l'agglo

Dix-sept délibérations étaient à l'ordre du jour du long conseil communautaire, qui s'est tenu jeudi soir en mairie de Châteaurenard, sous la présidence de Jean-Marc Martin-Teissère. Plus de 50 minutes ont été consacrées aux orientations budgétaires de Terre de Provence agglomération.

On en retiendra qu'en 2017 les recettes de fonctionnement se sont élevées à 34,1 millions d'euros, soit une augmentation de 3 millions. Les dépenses s'élèvent à près de 28,5 millions, pour 26,3 en 2016. *"Cette progression est en partie due à l'évolution de la compétence transports"*. Le niveau d'investissement est en revanche en diminution : 240 000 € en recettes (contre un peu plus de

277 000 €). Et 1,56 million pour les dépenses (près d'1,9 million en 2016).

Le président a souligné les principales évolutions attendues pour 2018, en ce qui concerne les recettes de fonctionnement (33,2 millions). Elles sont consécutives à la suppression de la taxe d'habitation, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (+1,24%), un niveau de dotation globale de fonctionnement stabilisé pour Terre de Provence, une dotation de compensation minorée de 1,9% et la modification du barème de la taxe de séjour.

Il a proposé de maintenir les taux de fiscalité : taxe d'habitation, taxe du foncier non bâti, taxe du foncier bâti et contribution foncière des entreprises.

Selon la prospective des dé-

penses (29,2 millions d'euros), elles vont évoluer en raison des deux nouvelles compétences de la communauté d'agglo : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), qui entraîne la substitution de TdP au sein de plusieurs syndicats et la participation aux digues (près d'1,9 million d'euros en 2018) ; ainsi que la gestion des zones d'activités (un coût potentiel par an de 875 000 €). Il y aura aussi la mise en place prévue en avril des collectes de proximité dans 3 communes volontaires, ainsi que les évolutions concernant la gestion du personnel. Vont aussi impacter le budget le projet MIN (études et premières acquisitions foncières), les fonds de concours (l'enveloppe devrait doubler).

Nelly COMBE-BOUCHET



Jean-Marc Martin-Teissère, a présidé le dernier conseil communautaire aux côtés de Marcel Martel, le maire, à l'hôtel de ville de Châteaurenard. Michel Lombardo (à d.) a évoqué le territoire. /PHOTOS N.C.-B.

LES ENTREPRISES

La Contribution foncière des entreprises, basée sur les biens soumis à la taxe foncière, a augmenté en 2015. Son taux est passé à 25,67% et depuis il n'a pas bougé. À titre comparatif, il s'élève à 31,11% pour l'ACCM (Arles, Crau, Camargue, Montagne), 24% pour la communauté de communes de la Vallée des Baux. Il est de 31,02% pour la métropole Aix-Marseille et de 37,42% pour le Grand Avignon. En 2017, la base minimum de la CFE a augmenté.

Le conseil communautaire va mener un débat sur l'avenir du territoire

À l'heure des questions diverses, Michel Lombardo a demandé qu'un débat soit ouvert sur l'avenir du territoire, qui est *"pour le moins incertain... L'enjeu est d'une grande importance et notre responsabilité d'élus est engagée"*. Le 1^{er} adjoint de Châteaurenard a souhaité qu'un conseil communautaire exceptionnel soit organisé très vite. D'une part pour que le niveau d'information de chaque conseiller communautaire soit égal. D'autre part, pour donner *"l'expression d'une majorité d'opinion au travers d'une délibération... L'intelligence collective est bien plus performante que des réflexions individuelles ou celle d'un groupe restreint"*, a-t-il argué. Allusion non voilée aux diverses prises de position des

présidents ou vice-présidents, dont la presse s'est fait l'écho. *"Certains prêchent pour la création d'une seule intercommunalité du Pays d'Arles. C'est nouveau et étrange, sachant que depuis des années nous sommes contre cette fusion. Cela va se faire dans la précipitation et ne protège en rien d'une incorporation dans la métropole. D'autres sont favorables à un destin commun avec le Grand Avignon. De mon point de vue, la seule position positive est de défendre une collectivité à statut particulier, adapté à notre territoire qui regrouperait les 29 communes concernées. Ce qui ne peut pas être une intercommunalité unique qui a déjà des règles de fonctionnement bien établies"*, a affirmé l' élu.

Et de poursuivre en expliquant que cette position est soutenue par le député de la 15^e (Bernard Reynes) et en exhortant à la défendre avec volonté et force. *"Après, toutes ces modifications de gouvernance passeront par la loi et notre député, comme les autres parlementaires du territoire, sera notre meilleur rempart et notre meilleur porte-parole pour éviter une intégration métropolitaine."* L'enjeu est d'une grande importance et notre responsabilité d'élus est engagée car l'avenir de notre territoire et de ses habitants est très incertain. Jean-Marc Martin-Teissère a approuvé la demande d'un débat, précisant qu'il sera suivi par des délibérations de chaque commune.

N.C.-B.

L'AU-REVOIR

Angela Meyrueis, a, avec beaucoup d'émotion, lu une lettre aux élus. La 1^{re} adjointe de Barbenne, qui ne se représente pas au scrutin de dimanche, a rappelé qu'elle avait assuré l'intérim de Jean-Louis Ichartel. Elle a dit la difficulté de la situation et ses regrets. Et elle a souhaité *"remercier chaleureusement"* tous les élus, citant par leurs prénoms et en particulier le député, les conseillers départementaux et les maires proches de sa commune.